

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE
RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe, greffière et assistante-trésorière de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le Conseil de ladite ville a, lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, adopté le projet de règlement numéro 399-2026 relatif aux démolitions d'immeubles;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 4 mai 2026 à compter de 19 h 00 à l'hôtel de ville au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton. L'objet de cette assemblée est de présenter le nouveau règlement. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

Résumé du projet : Encadrement de la démolition totale ou partielle des immeubles patrimoniaux sur l'ensemble du territoire de la Ville, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c. A-19.1, articles 148.0.2 et suivants).

QUE ledit règlement est actuellement déposé au site Internet de la Ville au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe@cookshire-eaton.ca ou 819 560-8585).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 27 avril 2026.



Françoise Ruel,
Directrice générale adjointe,
greffière et assistante-trésorière